



alpenkonvention • convention alpine
convenzione delle alpi • alpska konvencija

Tagung der Alpenkonferenz
Réunion de la Conférence alpine
Sessione della Conferenza delle Alpi
Zasedanje Alpske konference

XIV

14.09.2016

TOP / POJ / ODG / TDR

B4

FR

OL: DE

**DÉCISION SUR LA PROCHAINE PRÉSIDENTE ET PRÉSENTATION
DU PROGRAMME DE LA PRÉSIDENTE 2017-2018**

A Rapport de l'Autriche

B Proposition de décision

A Rapport de l'Autriche

Priorités de la Présidence autrichienne dans le cadre de la Convention alpine 2016 – 2018 « Protéger et utiliser »

Situation initiale

Les Alpes occupent une surface d'environ 195 000 km². Elles s'étendent sur 1 200 km, depuis les Alpes maritimes françaises jusqu'à la forêt viennoise. Près de 15 millions de personnes vivent dans cette région. Pour mener une politique de l'environnement efficace, une bonne coopération internationale est dès lors indispensable.

Le fondement de cette coopération est la Convention alpine, qui existe depuis 25 ans. Signée le 7 novembre 1991 à Salzbourg et entrée en vigueur en mars 1995, la Convention alpine est le point de départ des démarches visant à maintenir et à développer durablement l'arc alpin comme lieu de vie, espace économique et culturel. Les caractéristiques fondamentales de la Convention alpine résident dans son approche intégrative et sa politique globale, qui concernent tant la protection de l'environnement que le développement régional, la culture et la dimension sociale.

I. Travaux au sein des organes de la Convention alpine

Le Comité permanent, organe exécutif de la Convention alpine réunissant des fonctionnaires, entend mener à bien ses travaux comme il l'a fait jusqu'à présent, en tenant quatre réunions. Deux d'entre elles auront lieu dans les deux villes où siège le Secrétariat permanent - Innsbruck et Bolzano - et deux autres réunions se tiendront dans d'autres lieux ; il est d'ores et déjà prévu que le second Comité permanent de 2017 se tiendra à Gmunden. Comme le veut la tradition, une cinquième réunion du Comité permanent sera organisée en marge de la XV^e Conférence alpine, qui clôturera les deux années de présidence, probablement durant le dernier trimestre 2018.

Le tableau ci-après indique le détail des dates déjà connues :

63 ^{ème} Comité permanent	4 - 6 avril 2017	Bolzano
64 ^{ème} Comité permanent	3 - 5 octobre 2017	Gmunden
65 ^{ème} Comité permanent	7 – 8 mars 2018	Innsbruck

66 ^{ème} Comité permanent	Juin 2018	n. c.
67 ^{ème} Comité permanent XV ^e Conférence alpine	4 ^{ème} trimestre 2018	Tyrol/Schloss Ambras

Le Comité permanent est épaulé par le Comité de vérification, qui, d'une part, vérifie la mise en œuvre des dispositions de la Convention alpine et surtout de ses Protocoles et, d'autre part, examine les requêtes pour non-respect présumé des dispositions de la Convention alpine dans le cadre d'une procédure extraordinaire.

25 ^{ème} Comité de vérification	Saint-Gall	Printemps 2017
26 ^{ème} Comité de vérification	Vienne	Automne 2017
27 ^{ème} Comité de vérification	n. c.	Printemps 2018

II. Poursuite des activités engagées

Les travaux des Groupes de travail et des Plates-formes, qui ont été institués pour approfondir des thèmes spécifiques mais aussi pour accompagner la mise en œuvre de la Convention alpine, iront de l'avant. Les réunions des présidents des Groupes de travail et des Plates-formes, qui ont été initiées par la Présidence italienne et se tiennent une fois par an, directement avant le premier Comité permanent de l'année civile, se poursuivront.

La suite des travaux dans le cadre de la Stratégie macro-régionale pour la région alpine (SUERA) revêt une importance essentielle. Dans ce contexte, il convient de soutenir et d'accompagner le mieux possible les diverses activités de la Convention alpine, depuis la direction du Groupe d'action 6 de la SUERA (« Préserver et valoriser les ressources naturelles, y compris l'eau, ainsi que les ressources culturelles ») jusqu'à celle du Groupe de travail institué à cette fin par la Convention alpine.

Le quatrième concours international d'architecture «Constructive Alps», en grande partie porté par la Suisse et le Liechtenstein, permettra de décerner une nouvelle fois des prix à des bâtiments hors du commun et respectueux du climat dans les Alpes.

En ce qui concerne la formulation d'un programme d'action en matière d'Économie Verte dans la région alpine, les actions correspondantes, telles que l'organisation de séminaires régionaux, se poursuivront sous la direction de l'Allemagne.

La première activité prise en main par l'Autriche est la reconduction de la manifestation littéraire « Lire les montagnes », qui se tient dans les journées précédant la Journée internationale de la Montagne, le 11 décembre. Cet événement se propose de mettre en exergue la

diversité culturelle et linguistique des Alpes à travers la littérature, afin de mieux faire connaître au grand public, par le biais de l'art, la vie dans l'espace alpin et les défis qui s'y rattachent. Compte tenu de l'importance d'impliquer les jeunes, un soutien sera également de nouveau apporté au Parlement des jeunes, qui se réunira en Autriche en 2017.

III. Priorités de la Présidence autrichienne

Selon le mot d'ordre « **Protéger et utiliser** », la Convention alpine doit avoir une fonction de « forum », en s'appuyant sur le bagage constitué par ses réseaux et contacts. Ce qui importe à l'Autriche en premier lieu, ce n'est pas de forcément tout réinventer mais de combiner des questions d'actualité issues de différents domaines, et de mettre mieux en relief l'approche intégrative de la Convention alpine, en particulier de ses Protocoles.

Nous prévoyons en particulier les événements suivants :

- Conférence « Le rôle des femmes dans les régions de montagne »

La question centrale abordée ici est de savoir comment les activités humaines peuvent être maintenues ou améliorées dans l'espace alpin, de par leur caractère prégnant pour le secteur écologique, économique et culturel ; on abordera le rôle spécifique des femmes à cet égard. Cette conférence internationale se déroulera juste avant la réunion des paysannes autrichiennes ; elle offrira l'occasion unique de rencontrer et d'échanger avec des représentantes d'autres régions de montagne.

Conférence ministérielle (all./angl.)	18/19 avril 2017	Alpbach
--	------------------	---------

- Conférence « L'agriculture de montagne a-t-elle un avenir ? »

Dans le droit fil de l'approche axée sur les régions lancée en 2017 par le Ministère, nous prévoyons à l'automne 2017 la tenue d'une *Conférence des régions* au niveau ministériel, avec la participation des représentants politiques des régions alpines (Länder, provinces, etc.). Cette manifestation devrait permettre d'entamer un échange de vues et d'expériences sur l'avenir de l'agriculture de montagne, en mettant l'accent sur les caractéristiques spécifiques des régions. Dans cette optique, il serait souhaitable que l'espace alpin fasse parvenir un « message » en vue du nouveau cycle de négociations sur la PAC qui débute.

Conférence des régions (Min.) dans toutes les langues al-	Automne 2017	Eventuellement Salz- bourg/Mittersill
---	--------------	--

pines		
-------	--	--

- Concernant les forêts de montagne, nous envisageons la tenue d'une *Conférence technique* consacrée à l'interaction entre l'environnement et la gestion de la sylviculture, qui se référera au Protocole Forêts de montagne et s'inscrira dans le cadre de la mise en œuvre des Objectifs de développement durable.

Conférence (techn.)	n.c.	Eventuellement Styrie
---------------------	------	-----------------------

- Dans le domaine de la protection de la nature, nous examinerons le thème de la « *gestion des espaces protégés en dehors des parcs nationaux* ». Ceci permettra de remettre au centre de l'attention la protection de la nature et l'entretien du paysage.

Séminaire (techn.)	n.c.	Eventuellement Carinthie
--------------------	------	--------------------------

- Le thème de l' « eau » est au cœur du «Forum Alpinum 2018 » programmé pour 2018. Ce forum devrait idéalement aussi être mis à profit pour appréhender globalement le thème de l'eau pour, d'une part, mener à terme la procédure de révision de l'évaluation de l'utilisation de la petite hydroélectricité dans l'espace alpin et, d'autre part, aborder les éléments spécifiques propres aux cours d'eau alpins. Nous envisageons l'élaboration d'une déclaration assez vaste fixant des orientations et des missions politiques claires, qui devront être adoptées ultérieurement par la Conférence alpine, en l'absence d'un Protocole sur l'Eau.

Conférence « Forum Alpinum »	Printemps 2018	Tyrol
------------------------------	----------------	-------

- Climat

La Conférence de Paris sur le climat a ouvert une nouvelle ère dans la politique climatique. Du point de vue de la Convention alpine, il s'impose dès lors de développer la coopération internationale, incontournable dans ce domaine, d'accroître l'importance de la lutte contre le changement climatique et l'adaptation au changement climatique dans le cadre de la Convention alpine, et d'utiliser dans la mesure du possible la Convention alpine en tant que forum régional rayonnant dans toute l'Europe. Ceci suppose de structurer les travaux au sein de la Convention alpine et d'exploiter l'expertise existant dans l'espace alpin, afin de développer de nouvelles idées, propositions et approches, mais aussi pour les réalisations nécessaires au niveau national.

Diverses activités, notamment la « Journée du climat » nationale	Automne 2017	Eventuellement Salzburg (ville)
--	--------------	---------------------------------

- VII^e Rapport sur l'état des Alpes

Pour continuer d'améliorer le processus complexe de gouvernance des risques dans l'espace alpin, il est nécessaire d'identifier des passages clé et des exemples modèles, mais aussi d'élaborer des solutions au niveau des Alpes. La rédaction d'un Rapport sur l'état des Alpes consacré au thème de la « *Gouvernance des risques dans le domaine des risques naturels* » offre une opportunité inédite d'approfondir ce thème dans l'espace alpin et, partant, d'améliorer et promouvoir les processus nationaux et transnationaux de gouvernance des risques. La Plate-forme de la Convention alpine « PLANALP » continuera d'exister, et elle complètera son mandat en conséquence. De plus, cette PF constitue un trait d'union parfait avec la Groupe d'action 8 de la SUERA (« *Améliorer la gestion des risques et mieux gérer le changement climatique, notamment par la prévention des risques naturels de grande ampleur* », dont la responsabilité incombe également à l'Autriche.

- Réalisation d'un projet avec le réseau de communes « Alliance dans les Alpes » en vue de renforcer les relations villes-campagne dans plusieurs régions pilotes, de concert avec l'Allemagne.
- En ce qui concerne les domaines « Transports et Tourisme » une manifestation à l'échelle de toutes les Alpes sur le thème « Mobilité touristique durable » se déroulera à l'automne 2017 ; elle présentera des exemples de bonnes pratiques provenant de toute la région alpine, lesquelles, entre autres, prendront en compte les avantages pour la santé.

Journée sur le thème « Mobilité touristique durable »	Automne 2017	Werfenweng (Salzburg) ?
---	--------------	-------------------------

- En ce qui concerne l' « énergie », il convient de poursuivre les initiatives actuelles, notamment la vision « Alpes renouvelables », et de soutenir l'Allemagne dans les activités afférentes à l'efficacité énergétique dans le secteur de l'hôtellerie et de la restauration. Nous envisageons également de créer des liens avec des priorités similaires, par exemple les constructions dans l'espace alpin.

B Proposition de décision

La Conférence alpine

1. prend note du programme de la Présidence autrichienne 2017-2018, dont le mot d'ordre est « Protéger et utiliser » ;
2. confie la Présidence de la Convention alpine à l'Autriche pour la période 2017-2018, et remercie l'Allemagne pour le travail accompli au cours de sa présidence.